

N° D'ORDRE : 2020-44

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 03

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 9 JUIN 2020

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain, M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h34) – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIE Eric – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien (arrivée à 18h35) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

11-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIVERS ORGANISMES

A. AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LOUIS CLEMENT

Monsieur le Maire expose qu'après le renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner 2 représentants pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Louis Clément.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les délégués seront désignés par vote à bulletin secret sauf accord unanime des Conseillers Municipaux pour procéder au vote à main levée.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

-Mme Colette DEMIERRE

-M. Michel MARIN

Après un appel à candidature, aucune autre candidature n'a été proposée.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des représentants à la main levée et demande l'accord des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter à la main levée.

Les conseillers suivants ont obtenu :

Mme Colette DEMIERRE	24 Voix
M Michel MARIN	24 Voix

5 Conseillers Municipaux se sont abstenus (**MM. CLAVE, CALMET, LE PEN, DEZERAUD, MME MONTAGNY**).

Les représentants de la commune au sein du conseil d'administration du Collège Louis Clément sont :

- Mme Colette DEMIERRE**
- M Michel MARIN**

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 16 Juin 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT